

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT  
ET DE L'URBANISME

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE NATIONALE DE LA  
SECURITE ROUTIERE  
-----

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

.....

# RAPPORT FINAL D'ACTIVITES 2011

Juillet 2012



[www.anaser.gouv.ml](http://www.anaser.gouv.ml)

294, Rue 425 Hamdallaye ACI 2000 Bamako MALI  
BP : 231 Tél : (+223) 20 29 32 38. Fax : (+223) 20 29 32 37

## **I. MISSION :**

L'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) est un établissement public à caractère administratif créé par Ordonnance n°09- 003/P-RM du 9 février 2009 ratifiée par la Loi n°09-006 du 5 juin 2009.

L'ANASER a pour mission de promouvoir et renforcer la sécurité routière et de contribuer à l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau routier. A ce titre, elle est chargée :

- ✓ de participer à la définition des règles en matière de circulation et de sécurité routière et veiller à en assurer le respect ;
- ✓ de veiller au maintien des véhicules routiers en bon état technique ;
- ✓ de contribuer à l'application des normes d'exploitation des véhicules routiers ;
- ✓ de contribuer à l'exploitation optimale et sécurisante des voies routières ouvertes à la circulation publique ;
- ✓ d'entreprendre toutes études nécessaires à l'amélioration de la sécurité routière ;
- ✓ d'entreprendre toutes actions de formation, d'information, de communication et de sensibilisation des usagers de la route ;
- ✓ de gérer la banque des données de la sécurité routière.

## **II. RAPPEL DE LA POLITIQUE ET DE LA STRATEGIE :**

La création de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) résulte de la mise en œuvre :

- des résolutions des Nations Unies relatives au rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation publié en avril 2004 ;
- des recommandations de la Conférence des Ministres africains en charge de la santé et des transports tenue à Accra le 8 février 2007 (Déclaration d'Accra sur la sécurité routière) ;
- du Programme d'actions multisectoriel de lutte contre l'insécurité routière adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres du 27 mars 2008.

L'étude pour l'élaboration de la politique nationale, de la stratégie et d'un plan d'actions de sécurité routière qui a démarré le 18 janvier 2012 pour un délai de réalisation de quatre mois et demi (4,5 mois) a connu une rupture suite aux événements du 22 mars 2012. En attendant la finalisation de cette étude, le Programme d'actions multisectoriel de lutte contre l'insécurité routière, adopté par le Gouvernement le 27 mars 2008, et qui s'étend sur la période 2008-2012, demeure aujourd'hui le seul cadre de référence de la stratégie nationale de lutte contre l'insécurité routière.

Aussi, les lignes directrices de la politique consistent à déterminer et réaliser des objectifs nationaux pour la sécurité routière et la prévention des traumatismes

provoqués par les accidents de la circulation routière en vue de mettre en œuvre les recommandations du plan d'actions africain de sécurité routière pour la décennie 2011- 2020 dont l'objectif général est de **réduire de moitié les accidents mortels de la circulation routière d'ici à 2020**.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie adoptée par le Mali consiste à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation spécifiques pour les conducteurs en matière de conduite sûre avec un accent particulier sur les questions relatives à la vitesse, au port de casque, au port de la ceinture de sécurité, à la conduite sous l'influence de l'alcool et des stupéfiants, à l'usage du téléphone au volant et à l'état défectueux des véhicules.

A cet égard, l'ANASER a aminé des initiatives de sécurité routière aux niveaux local, communal et national à l'intention des enfants et d'autres usagers de la route et a mené des actions pour améliorer la collecte, la gestion et l'usage des données sur les fatalités et traumatismes provoqués par les accidents de la route afin d'élaborer des politiques basées sur des preuves.

L'étude pour l'élaboration d'une politique nationale de sécurité qui est en cours, va permettre de disposer d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de lutte contre l'insécurité routière à partir duquel, il sera possible d'élaborer des programmes et des projets sectoriels de sécurité routière.

### **III. ACTIVITES REALISEES EN 2011 :**

Le programme d'activités de l'année 2011 de l'ANASER, adopté par la deuxième session du Conseil d'Administration tenue le 23 février 2011, est axé autour des objectifs ci-après :

- former, informer et sensibiliser les usagers de la route ;
- renforcer les règles en matière de circulation et de sécurité routières et veiller à en assurer le respect ;
- contribuer à l'exploitation sécurisante des voies routières ;
- renforcer les capacités de l'ANASER ;
- disposer des données d'accidents de la circulation routière.

#### **1. RAPPEL DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2011 :**

Le Conseil d'Administration de l'ANASER a adopté le programme d'activités ci-après :

##### **✓ Au titre de la formation, de l'information et de la sensibilisation des usagers de la route :**

- la formation et recyclage de 150 chauffeurs et conducteurs routiers ;
- la formation de 100 journalistes ;
- l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition de la semaine nationale de sécurité routière ;

- l'opération de sensibilisation sur l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- l'opération de sensibilisation sur le stationnement anarchique en rase campagne et sur la signalisation des charrettes à traction animale et assimilés ;
- l'opération de sensibilisation sur le port du casque ;
- l'organisation de la journée nationale de la courtoisie au volant ;
- le lancement de la Décennie d'actions en faveur de la sécurité routière ;
- l'organisation du forum sous régional sur la sécurité routière avec Laser International ;
- l'organisation des journées de sensibilisation dans les établissements scolaires et dans les casernes et mise en place des comités de sécurité routière ;
- la réalisation de l'étude technique d'un mini-circuit imitatif de circulation routière à la Cité des enfants de Bamako ;
- la réalisation des campagnes de proximité à l'occasion d'évènements majeurs ;
- l'acquisition de 1000 casques dans le cadre de la promotion du port de casque ;
- la poursuite des journées régionales de sécurité routière ;
- l'évaluation des campagnes de sensibilisation.

✓ **Au titre du renforcement des règles de la circulation routière :**

- le renforcement du numéro vert de la sécurité routière ;
- la contribution à la transposition des textes communautaires en matière de sécurité routière ;
- la réalisation d'une étude sociologique sur le port du casque ;
- la mise en œuvre des volets prioritaires du plan d'actions de l'étude relative au mécanisme du système de contrôle sanction ;
- l'appui aux contrôles routiers ;
- l'acquisition de matériels de contrôle d'alcoolémie et de stupéfiants.

✓ **Au titre de l'exploitation sécurisante des voies routières :**

- l'inspection sommaire de la signalisation et de l'environnement routier de certains axes ;
- la libération du domaine public routier ;
- l'étude pour l'amélioration de la sécurité de 5 points et zones accidentogènes ;
- l'inspection de quelques pistes et voies cyclables et cheminements des piétons ;
- le renforcement de la sécurité des infrastructures routières (feux tricolores, signalisation,...).

✓ **Au titre du renforcement des capacités de l'ANASER :**

- la finalisation de l'accord d'établissement de l'ANASER ;
- la formation d'un cadre en Gestion de trafic et exploitation routière à l'ENPC de Paris ;
- la finalisation du manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- la formation du personnel en anglais ;

- la formation de deux cadres en sécurité routière à l'ENPC de Paris ;
- la réalisation de formations diverses des acteurs et des usagers ;
- l'acquisition de 2 véhicules.

✓ **Au titre de la production des données d'accidents de la circulation routière :**

- la dynamisation du système de collecte des données d'accidents de la route par le BAAC ;
- la mise en place des statistiques d'accidents de la route ;
- l'organisation d'un séminaire de validation des statistiques d'accidents de la circulation routière de l'année 2010 ;
- la publication des statistiques d'accidents de la circulation routière des trois dernières années ;
- la réalisation d'une étude de mise en place d'un réseau interconnecté entre les services pour le recueil des données sur les accidents de la route.

**2. ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES :**

Sur **38** activités programmées en 2011, **34** ont été réalisées et **4** ne sont pas exécutées, soit un taux de réalisation de **89,47%**.

Les quatre (4) activités programmées mais non réalisées sont celles relatives à :

- *l'organisation du forum sous régional sur la sécurité routière avec Laser International :*

Le Ministère de l'Équipement et des Transports a instruit d'organiser le forum sous régional sur la sécurité routière pendant le SITRAO. Le SITRAO ne s'est pas tenu en 2011.

- *l'évaluation des campagnes de sensibilisation :*

Le Conseil d'Administration a demandé de mener cette activité en s'appuyant sur les compétences internes. A cause de la difficulté de réunir les experts de l'administration et de la pression des activités, cette activité n'a pas été réalisée. Toutefois, il a été effectué une formation en SPSS d'une partie du personnel de l'ANASER pour renforcer la capacité en analyse et évaluation des données recueillies sur le terrain.

Cette activité sera reconduite en 2012.

- *l'étude pour l'amélioration de la sécurité de 5 points et zones accidentogènes :*

Le panel d'experts de l'administration a été mis en place pour la réalisation de cette étude. Le devis relatif aux missions de terrain et à la tenue des réunions de validation

des rapports a été transmis à la Direction Nationale des Routes, pour prise en charge, conformément aux recommandations du Conseil d'Administration. Faute de réaction de la Direction Nationale des Routes, l'étude n'a pas été réalisée.

- *la formation d'un cadre en Gestion de trafic et exploitation routière à l'ENPC de Paris :*

Cette formation a été reportée en 2012 par l'ENPC. Une programmation sera faite en 2012 pour la réalisation de la formation.

Le tableau n°1 joint en annexe donne l'état exhaustif de mise en œuvre des activités programmées en 2011.

### **3. AUTRES ACTIVITES REALISEES PAR L'ANASER EN 2011 :**

- 3.1. Sur demande de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'ANASER a coordonné le recueil et la validation des données nationales d'accidents de la circulation routière dans le cadre de l'élaboration du deuxième rapport mondial sur la sécurité routière. A cet effet, plusieurs réunions techniques ont été organisées pour recueillir les données et une réunion consensuelle a permis de valider un document unique qui a été ensuite transmis par voie appropriée à l'OMS pour insertion dans sa base de données.
- 3.2. L'ANASER a également participé à la sélection d'un consultant pour la réalisation de l'étude d'une politique nationale, d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de sécurité routière. Après un appel d'offres ouvert, le marché de l'étude a été adjugé au consortium SITRASS/TID pour un montant 191.243.482 F CFA financé sur les ressources issues du pesage et un délai d'exécution de 4,5 mois. L'ordre de service a été donné le 18 janvier 2012.
- 3.3. A l'instar de l'opinion internationale, l'ANASER a célébré le 20 novembre 2011 (correspondant au troisième dimanche du mois de novembre) la journée mondiale de souvenirs aux victimes d'accidents de la route. Cette célébration a été marquée par une marche allant du carrefour des jeunes au Ministère de l'Équipement et des Transports avec des messages rendant hommage aux victimes de la route.
- 3.4. D'autres activités ont été réalisées par l'ANASER au cours de l'année 2011 telles que la mise en œuvre du programme de l'action gouvernementale (PAG) et de la feuille de route du Renouveau de l'Action Publique (point de mise en œuvre joint en annexe).
- 3.5. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'ANASER a reçu l'expert de l'Union Européenne basé en son sein dans le cadre de l'appui institutionnel.

#### **4. MISSIONS EFFECTUEES A L'EXTERIEUR EN 2011 :**

- 4.1. Du 18 au 23 octobre 2011, une délégation de l'ANASER conduite par le Directeur Général s'est rendue à Cotonou (Benin) pour échanger avec les cadres du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) du Bénin sur le recueil et le traitement des données d'accidents de la circulation routière ;
- 4.2. Du 31 octobre au 05 novembre 2011, le Directeur Général Adjoint de l'ANASER a participé à l'assemblée générale de l'Organisation de la Sécurité Routière en Afrique de l'Ouest (OSRAO) à Banjul (Gambie). L'assemblée a fixé des objectifs appropriés en matière de sécurité routière dans l'espace CEDEAO et a proposé de nouvelles perspectives pour lutter contre les accidents de la route ;
- 4.3. Du 09 au 11 novembre 2011, le Directeur Général de l'ANASER a participé à la 2<sup>ème</sup> conférence africaine sur la sécurité routière tenue à Addis-Abeba (Ethiopie). Au cours de cette conférence, le plan d'actions africain de sécurité routière pour la décennie 2011- 2020 a été élaboré. Le plan a été ensuite validé lors de la conférence des Ministres des Transports de l'Union Africaine tenue du 21 au 25 novembre 2011 à Luanda (Angola) ;
- 4.4. Du 22 au 25 novembre 2011, le Directeur Général de l'ANASER a participé à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'atelier de définition des critères uniformes d'évaluation des défauts des organes de véhicules lors des contrôles techniques automobiles dans l'espace UEMOA. L'atelier a débattu des dysfonctionnements du contrôle technique automobile dans l'espace UEMOA et a arrêté des orientations stratégiques pour l'élaboration d'une Décision de l'UEMOA relative aux critères uniformes d'évaluation des défauts des organes de véhicules lors des contrôles techniques automobiles.

#### **IV. RESSOURCES HUMAINES :**

A la date du 31 décembre 2011, l'effectif de l'ANASER était de 34 personnes réparties comme suit :

- ✓ Cadres de la catégorie A : 16
- ✓ Agents de la catégorie B : 11
- ✓ Agents de la catégorie C : 2
- ✓ Agents de la catégorie D : 5

La liste du personnel à la date du 31 décembre 2011 est consignée dans le tableau n°2 joint en annexe.

## V. RESSOURCES MATERIELLES :

Les ressources matérielles de l'ANASER recensées à la date du 31 décembre 2011 sont citées dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION		QUANTITE ACQUISE 2011	QUANTITE TOTALE DISPONIBLE	BESOINS NOUVEAUX
<b>MATERIEL ROULANT</b>	Véhicules	2	5	5
	Motos	5	8	5
<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>	Ordinateurs fixes	4	21	13
	Ordinateurs portables	3	3	4
	Imprimantes	1	20	13
	Onduleurs	10	26	13
	Scanner	0	1	2
<b>AUTRES EQUIPEMENTS</b>	Bureaux	2	17	16
	Fauteuils	2	16	18
	Armoires	0	11	13
	Réfrigérateurs	5	8	4
	Tables	0	6	5
	Chaises visiteurs	0	32	30
	Fax	0	1	3
	Téléphones	0	17	16
	Climatiseurs	0	15	14
	Photocopieuses	0	2	3
	Téléviseurs	2	2	3
<b>MATERIEL PROPOSE A LA REFORME</b>		Néant		

## VI. RESSOURCES FINANCIERES :

Conformément à l'arrêté N°2011-1621/MEF-SG du 6 mai 2011, le budget de l'ANASER arrêté en recettes et en dépenses s'élève à **968 363 000 F CFA** reparti comme suit :

### Recettes :

- Subvention de l'Etat..... 72 863 000 F CFA
- Ressources propres..... 895 500 000 F CFA

### Dépenses :

- Dépenses de personnel.....139 800 000 F CFA
- Dépenses de fonctionnement.....208 713 000 F CFA
- Dépenses d'investissement.....619 850 000 F CFA



Le taux d'exécution du budget à la date du 31 décembre 2011 se présente comme suit :

Recettes :

Nature de recettes	Prévisions 2011	Réalisation 2011	Taux de réalisation
Subvention de l'Etat	72 863 000	72 862 999	99,99%
Ressources propres	895 500 000	1 088 685 138	121,57%
<b>TOTAL</b>	<b>968 363 000</b>	<b>1 161 548 137</b>	<b>119,94%</b>

Dépenses :

Nature des dépenses	Dotation 2011	Exécution 2011	Taux d'exécution
Dépenses de personnel	139 800 000	134 587 962	96,27%
Dépenses de fonctionnement	208 713 000	208 011 477	99,66%
Dépenses d'investissement	619 850 000	619 209 720	99,90%
<b>TOTAL</b>	<b>968 363 000</b>	<b>961 809 159</b>	<b>99,32%</b>

**Bamako, le 04 juillet 2012**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**Mamadou KONE**  
**Chevalier de l'Ordre National**